L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 23 JUILLET.

FEUILLETON.

L'AMIE DU ROI.

ROMAN HISTORIQUE.

Par Armand LAPOINTE.

XXIV—Suite.

Le général, suivant son habitude de tous les soirs, parcourt le camp suivi de quelques officiers. Larose est seul devant la maison; il songe à la France, à ce petit coin du Périgord qui se nomme le château de la Gardie et qu'il voudrait bien revoir, à Charlotte et...... à Waldo, dont les projets contre la vie du général sont une cause de grande inquiétude pour lui. Waldo ne s'est encore montré nulle part, et sa présence autour du camp n'a point été signalée.

Le bruit de crosses de fusils s'appuyant sur le sol granitique fait sortir Larose de ses méditations. Il ouvre la porte. C'est un courrier arrivé au camp qui se présente chez le général avec une escorte de soldats.

—Entrez, mon ami, et chauffez-vous, vous devez en avoir besoin, dit Larose, après avoir minutieusement inspecté du regard le porteur de dépêches. Quel temps! Vous venez de Stockholm?

—Oui.

—Que dit-on à la cour?

—Le contenu des dépêches que j'apporte au général de la Gardie n'est presque plus un secret pour personne.

—Ah! Et que contiennent ces dépêches?

—Sans doute le rappel du général. On parle d'un grand procès et de la convocation du Sénat. Beaucoup ont peur; quelques-uns sont charmés. Les condamnés laisseront de beaux emplois....

—Et il y a de bonnes âmes prêtes à s'en emparer?

—C'est l'habitude! Le général va-t-il bientôt rentrer?

—Dans quelques instants. Il doit avoir besoin de repos, mon brave général, car, soit en paix soit en guerre, il ne s'épargne pas; il ne songe à lui qu'après avoir songé à toute l'armée.

—Aussi le soldat l'adore, dit-on.

—Il n'en est pas un qui ne se fit tuer pour lui épargner une égratignure. Ah! monsieur le courrier, vous venez de Stockholm et nous apportez de grandes nouvelles sans doute plus importantes encore... Les conquêtes de l'armée ont amené la paix; elle a été signée hier. Vous pourrez dire à votre retour en Suède ce qu'un soldat français sait faire pour un pays qui l'adopte. Voici le général.

En effet, Pontus de la Gardie entra dans la maison suivi de plusieurs officiers.

Le courrier se leva.

—Dépêches du roi! dit-il en faisant le salut militaire.

La Gardie rompit le cachet et lut.

Son visage s'illumina d'une joie soudaine.

—Messieurs, dit-il aux officiers, bonne nouvelle! le roi nous rappelle à Stockholm.

—Mais Sa Majesté ne sait pas combien la victoire est complète! observa un officier.

—Et quels avantages nous retirons de la paix! dit un autre.

—Sa Majesté ne sait rien encore, messieurs; mais le roi a sans doute deviné que nous n'avons plus grand'chose à faire ici.

—Quand partons-nous, général?

—Vous, messieurs, pas avant d'avoir reçu de nouveaux ordres; moi, demain.

—Sitôt?

—L'ordre est formel. A demain, messieurs; il faut que je rende compte au roi de ce qui s'est passé et que je donne quelques lettres pour me mettre en route de grand matin.

—A demain, et bonne nuit, général.

—Je vais vous envoyer vos dépêches, dit la Gardie au courrier; allez vous reposer un instant.

Les officiers sortirent et se dispersèrent dans le camp.

Quant au courrier, il se dirigea vers une cabine; mais à peine eut-il fait quelques pas qu'il se trouva en face d'une figure qu'il crut reconnaître.

—Est-ce vous, capitaine? demanda-t-il.

L'individu désigné sous le titre de capitaine dissimula du mieux qu'il put son désappointement d'être reconnu.

Disons tout de suite que ce personnage n'était autre que Waldo, mais Waldo sous l'uniforme du soldat, et portant toute sa barbe.

—Toi ici, Samuel! fit le capitaine, quelle heureuse rencontre!

—Je suis dans les courriers du roi depuis six mois; je me suis rangé. Ne vaut-il pas mieux vivre en paix avec tout le monde que d'être en guerre constante avec l'univers entier?

—C'est aussi ce que j'ai pensé, et j'ai pris du service, un service régulier; les affaires allaient si mal!...

—Il faudra les reprendre cependant, capitaine.

—Pourquoi?

—Parce que la paix étant signée, le général de la Gardie revient à Stockholm.

Waldo ouvrit ses deux oreilles.

—Ah! le général quitte le camp?

—Oui; le roi le rappelle.

—Diable! murmura Waldo, il faut en finir ce soir, alors.

—Vous dites, capitaine?

—Je me disais que tu pourrais me rendre un service.

—Lequel?

—Tu retournes à Stockholm?

—Oui!

—Eh bien! il s'agirait d'un mot à remettre au prince Charles-Philippe.

—On n'approche pas facilement du prince en ce moment; toutefois la chose est possible pour moi.

—Le prince m'a fortement protégé pour entrer dans l'armée, et je lui dois non-seulement des remerciements, mais encore des renseignements sur ce qui se passe dans un pays que l'on allait conquérir pour lui et que l'on s'engage à ne plus disputer au grand-duc Michel.

—La reconnaissance avant tout; je me chargerai de votre lettre.

Waldo tira un calepin de sa poche, s'approcha de la lumière d'un des feux et écrivit ce qui suit:

"Monseigneur, quand vous recevrez ce mot, tout sera fini; j'aurai tenu ma parole. Rassurez-vous, aucun témoignage ne pourra être porté par l'homme que vous savez. Pour ce qui me concerne, j'estime que l'air de Stockholm ne convient point à mon tempérament, et je me dispense d'y retourner. Vous apprendrez bientôt que la nouvelle que je vous annonce est en tous points exacte."

Il plia le billet et le remit au courrier.

—Voilà, camarade, et merci.

—Prompt retour, capitaine!

Pendant que ceci se passait au dehors, la Gardie, dans la maison, écrivait au roi et au comte de Brahé. La lettre pour le roi fût courte, celle pour le comte très longue. Sous le couvert du père, n'était-ce pas à la fille qu'il écrivait!

Il scella sa correspondance et envoya Larose la remettre au courrier.

—Tu donneras vingt ducats à cet homme, lui dit-il, pour qu'il garde le souvenir de ce voyage. Qu'il parte tout de suite, afin d'avoir quelque avance sur moi et de faire préparer les relais.

—Oui, général.

La lutte de l'épée était terminée pour la Gardie, la lutte de la parole allait lui succéder. Après la bataille loyale et franche, la bataille tortueuse de la procédure! Cette pensée attrista le jeune général, et, cependant, il ne pouvait avoir d'illusion à cet égard; le rappel du roi lui faisait pressentir qu'il aurait à rendre compte au Sénat de ce qu'on appelait sa désertion. Une désertion!.... Quand on lui enlevait sa fiancée! Quand un prince et un roi avaient voulu se passer la fantaisie de perdre une femme!—Qui donc osera m'accuser! se demanda le gentilhomme français. Est-ce ce roi à qui je viens de donner un royaume? Est-ce ce prince qui allait devenir fratricide?... Oh! que je regrette la France!....

La Gardie avait besoin de repos. Il se jeta tout habillé sur son lit.

Larose rentra et ferma la porte; il activa le feu et s'occupa de préparer les valises et les porte-manteaux.

—Nous partirons dès l'aube, dit la Gardie.

—Ah! si c'était pour revenir en France! fit Larose avec un soupir.

—Lui aussi! murmura le général: la France!.... Elbé!....

Et il ferma les yeux.

—Une chose cependant me console de rentrer à Stockholm, reprit Larose, c'est que nous y retrouverons, vous, madame Elbé et le comte son père, moi, le brave Christiern et le foyer près duquel Charlotte, en m'agaçant, me faisait songer aux Françaises. Et vous, mon cher maître, n'êtes vous pas réjoui à l'idée de ces cheminées flamboyantes, de ces logis clos et chauds qui nous attendent là-bas? à la pensée de revoir madame Elbé, toujours belle, toujours aimante? Car, à coup sûr, si elle ne vous eût point aimé, elle n'eût point écrit à son père de venir la chercher à l'hôtellerie de Gustave-Wasa.

La Gardie ne répondit pas.

Larose se retourna vers lui et vit qu'il dormait.

—Il dort!... ah! le brave et franc soldat que mon général! Il a bien gagné cette heure de repos. Cher frère de la patrie, dormez, et que le Dieu qui protège la France vous envoie de beaux rêves! Dormez! pendant le sommeil on oublie, et oublier c'est parfois le bonheur!

—Elbé!... Elbé!... murmura la Gardie.

—Il n'oublie pas!... Seigneur, puis qu'il rêve d'elle, faites qu'il soit heureux!

Après avoir quitté Samuel, le courrier, Waldo sortit du camp, prit à droite et disparut bientôt derrière les sinuosités granitiques qui se trouvaient de ce côté. Au bout de quelques instants, un point noir apparut au sommet du rocher qui abritait la maison, c'était le capitaine!

Il s'accroupit là au milieu des sapins et ne bougea plus. Quel était son projet? se laisser glisser sur la pente dénudée du rocher jusqu'à l'arbre abattu et arriver, par cette voie aérienne, dans la maison. C'était un projet insensé et qui semblait impraticable.

Waldo attendit là une heure environ, jusqu'à ce que les feux du camp, à moitié éteints, ne projettassent qu'une lumière incertaine et tout à fait circonscrite dans un très court rayon. Quand il jugea que le moment de mettre son projet à exécution était arrivé, il déroula une longue lanière de cuir, qu'il tira de dessous ses vêtements, l'attacha à un des sapins, et, la passant sous ses aisselles, se laissa tout doucement glisser le long du rocher.

Mais il arriva que le frottement de son corps le long des parois du rocher, en détacha quelques parcelles qui tombèrent sur le toit de la maison.

A ce bruit, Larose, qui s'était couché tout habillé sur le lit de camp, se réveilla soudain et prêta l'oreille.

Le bruit avait cessé; Waldo, arrivé à l'arbre, ne bougeait plus.

Cependant Larose songea que son réveil était dû à une cause quelconque. Il se leva, mit une nouvelle bûche au feu, accrocha son ceinturon à sa taille, glissa un solide poignard dans son vêtement et attendit. Un nouveau bruit se fit entendre, bruit léger, à coup sûr insaisissable, pour une oreille qui ne se fût pas tenue sur ses gardes. C'était quelque chose comme le frôlement d'un corps ou un éboulement de neige glissant le long de la maison.

Larose, cette fois, ouvrit la porte bien doucement, et dans le plus grand silence fit le tour de la maison. La nuit était sombre. Cependant, si quelqu'un eût été là, Larose n'eût pas manqué de le voir. Il leva les yeux vers le rocher et l'arbre, et n'aperçut rien de suspect.

Il leva les épaules et rentra dans la maison.

Mais, au lieu de se recoucher, il s'assit au coin du feu et se mit à réfléchir.

—C'est étonnant, pensa-t-il, combien, depuis que je connais les projets de Waldo, je suis devenu peureux; je passe ma vie à trembler, moi Larose!.... Le moindre bruit me fait songer à ce maître coquin, le complice du prince Charles.

Si Larose, tout à l'heure, n'avait rien vu de suspect au dehors, c'est que Waldo, quittant l'arbre, s'était introduit, par la toiture délabrée, dans le grenier qui dominait la maison. Mais, arrivé là, n'y voyant plus autour de lui et bien qu'il ne bougeât pas, un mouvement qu'il exécuta pour s'accrocher vers le plancher, afin de s'assurer si le silence était complet au rez-de-chaussée, fit craquer le plancher, et ce simple craquement suffit pour convaincre Larose qu'il se passait au-dessus de lui quelque chose d'insolite.

—Oh! oh! se dit-il, je ne me trompe pas cette fois! A coup sûr il y a quelqu'un là haut.

Larose, de sa botte, repoussa le feu au fond de la cheminée afin d'en diminuer l'intensité et par conséquent les rayons lumineux. Il mit une table juste au-dessous de l'ouverture qui menait au grenier, plaça un escabeau sur cette table, et, monté sur le tout, souleva la trappe avec des précautions inouïes.

Alors il vit, près de l'ouverture béante de la toiture, un corps étendu sur le plancher qui semblait y chercher quelque fissure pour voir ce qui se passait en bas ou écouter si quelque bruit n'arriverait pas jusqu'à son oreille.

Larose était leste et vigoureux; il poussa complètement la trappe, s'appuya sur ses mains et franchit l'ouverture.

Waldo, surpris par cette invasion inattendue, s'était levé et avait été chercher un refuge sur le toit. La longueur démesurée de son épée l'avait fait reconnaître de Larose.

—Ah! c'est vous, honnête capitaine, lui dit-il, je m'en doutais!

—Vraiment! fit Waldo d'un ton goguenard, voyez ce que c'est que la sympathie, cependant!

Larose dégaina et marcha sur Waldo; mais comme celui-ci, dans sa position sur le toit, ne pouvait sortir sa colichemarde de son fourreau, il fut obligé de se réfugier sur l'arbre. Larose profita de cette retraite pour s'engager sur le toit. Alors s'accrochant d'une main à une des branches du sapin, il attaqua vivement Waldo.

Pour les deux combattants, c'était une question de vie ou de mort! Waldo surtout, s'il se laissait acculer au rocher, ne pouvait plus reculer. Il fallait vaincre ou se laisser choir sur les pointes aiguës du granit, ce qui était une mort certaine.

—Voyez combien je suis généreux, dit Larose en chargeant Waldo, il me suffirait d'appeler la sentinelle pour vous faire loger une balle dans la tête, mais la mort du soldat n'est pas faite pour vous, cher capitaine, je vous réserve celle du bandit que l'on tue comme un chien enragé.

—C'est ce que nous allons voir, cher monsieur Larose, répondit l'aventurier en se défendant vivement.

Les deux lames sifflèrent comme des serpents irrités. Ce combat étrange avait quelque chose de fantastique.

—Pour la première fois, depuis que je suis en Suède, j'ai chaud, dit Larose; merci, capitaine; pour cet agréable état que me procure votre rencontre.

—Pas pour longtemps, j'espère!

—Bah! qui sait? Qui dit que le printemps approche!

—J'y mettrai bon ordre, mon camarade.

—Votre camarade! que nenni, monsieur le bandit! L'un de nous essaie de tuer l'autre, mais nous ne nous battons pas. La distinction est importante.

Le capitaine Waldo fit une feinte et, croyant trouver Larose découvert, se fendit vers lui.

—Bah! dit le Français, prompt à la garde, vieux jeu que cela, mon pauvre capitaine; c'était bon pour nos grands-pères. Waldo, gros et lourd, commençait à se fatiguer.

Il s'accroupit sur ses talons et prit la garde basse, ce qui, vu la longueur de son épée, lui donnait un avantage marqué sur son adversaire.

—Bon! dit Larose, je vois que vous avez pratiqué les armes en Italie...... Mauvais système, mon pauvre Waldo, vous êtes un homme mort.

Alors, avec une légèreté et une rapidité inouïes, Larose enveloppa l'arme de Waldo et l'envoya tomber entre le rocher et la maison.

Waldo comprima un cri de rage et de douleur, il crut avoir le poignet brisé.

Mais, se levant aussitôt, il recula jusqu'à la muraille de granit, et, tirant un poignard de sa ceinture, il attendit que Larose fit un pas en avant pour se précipiter sur lui. Si la mort lui apparaissait à peu près certaine, il ne voulait pas mourir seul.

—Je pourrais me contenter de vous laisser là jusqu'à l'aurore, dit Larose. Vous savez ce qu'il adviendrait de vous, car la fuite est impossible; mais je tiens à me donner la satisfaction de vous tuer. Va donc pour le poignard. Aussi bien la mort par l'épée est encore la mort du soldat.

Et, à la grande stupéfaction de Waldo, Larose jeta son épée au loin.

—Ah! s'écria le capitaine, tu viens de te perdre!

Et il s'élança sur Larose comme un furieux, dédaigneux du danger, courant à la mort, mais voulant y entraîner le Français.

Larose se sentit enlacé par les bras de Waldo.

Il se repentit de sa générosité; il était trop tard!

Waldo essaya de l'enlever et de le précipiter dans le vide, mais Larose, d'un mouvement violent des reins, dégagea ses bras de l'étreinte et passant l'un d'eux dans une des grosses branches du sapin, afin de se maintenir sur l'arbre, il saisit de l'autre Waldo à la gorge et le serra si fort que ses ongles entrèrent dans la chair du capitaine.

Waldo suffoquait, et cependant il ne lâchait pas prise. Pour faire usage de son poignard, il fallait que ses mains abandonnassent Larose au moins une seconde, et cette seconde suffisait à Larose pour pousser Waldo et le précipiter dans l'abîme. Résigné à mourir, l'aventurier voulut que le soldat le suivît dans sa chute.

Le capitaine, râlant déjà, se jeta donc violemment en arrière, pensant que la force d'impulsion et le poids de son corps entraîneraient Larose.

Il n'en fut rien.

Larose, on le sait, avait trouvé dans la branche du sapin une force de résistance que le poids de Waldo ne suffisait pas à annihiler. Il éprouva seulement un mouvement d'oscillation en avant et se trouva penché sur le corps du capitaine.

Dans cette situation, le résultat de la lutte n'était plus douteux. Larose mit son pieds sur la poitrine de Waldo, et s'arcboutant violemment en arrière, il se dégagea de l'étreinte de l'aventurier. Le capitaine roula dans l'espace et son corps rebondit sur les roches anguleuses.

Il était mort!

(La fin à demain.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour réviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 24 juillet.
PEREIRE, Danré, samedi, 7 août.
FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin): Première cabine, $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—6m

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre directement.

ESPARTERO, PELAYO, RIVERA, QUEVEDO, CASTELLAR, CORTES, COLON, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

2juill—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......... $25 en or.
Entrepont.......... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

8 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 26 juin, à 10 30 h. P. M.
BRITANNIC, Samedi, 3 juillet, à 4 P. M.
GERMANIC, Samedi, 10 juillet, à 10 30 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 17 juillet, à 3 P. M.
CELTIC, Samedi, 24 juillet, à 9 30 A. M.
REPUBLIC, Samedi, 31 juillet, à 2 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; n'en ont pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit et le mouvement se font le moins sentir; ce qui contribue au confort des passagers et fait que le moins le mouvement et qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont, à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STEAMERS—STATE LINE.

Les voyageurs qui prendront cette ligne éviteront les désagréments et les dépenses de la route de New-York. Ils partent de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer tous les DEUX SAMEDIS, et le steamer quittent New York le MERCREDI SUIVANT. Les trains partent du pied de la rue du Canal tous les jours suivants, à quatre heures de l'après-midi:

SAMEDI, 12 Juin......State of Georgia.
SAMEDI, 26 Juin......State of Pennsylvania.
SAMEDI, 10 Juillet......State of Indiana.
SAMEDI, 24 Juillet......State of Georgia.

La Compagnie vend au plus bas prix, des billets de touristes, (payables d'avance), pour toutes les parties de l'Europe. Enfants au-dessous de douze ans, moitié prix; petits enfants, gratis.

Elle vend des traites de une livre sterling et au-dessus.

Pour les billets, les chambres et autres renseignements, s'adresser à A. K. MILLER & CO., agents, No 35 de la rue Carondelet.

1erav—3m.

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 32, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$60	$35
Paris	145	65	45
Hâvre	135	60	45
Hambourg	142	65	50
Anvers	142	65	45
Brême	142	70	50
Bordeaux	165	80	55

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 35 rue Carondelet, Nile-Orléans.

23mai—anljuin

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, DIMANCHE, 25 juillet, à 8 h. A. M.

Passage.......... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA......Capt T. J. Philips

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant F. S. Phillips, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 7 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz.......... $60, en or.

Pour fret ou passage, s'adresser à F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway New York, J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.

18 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton, 1000 tonneaux

Départ, VENDREDI, 30 juillet, à 6 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe, JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine, Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.).. $40
Passage pour Philadelphie.................. 50
Billet donné à New-York pour toute le voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.

4 nov—1 an.

Le S. S. Chas. W. Catherine suivra le 6 août.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la mal e des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur, CAMELIA, capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le CAMELIA le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira le DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réglés à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA.

Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix: $1, aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, à o 20 de la rue de l'Union.

25 avril—3m

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPALT.

Vicksburg,

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8sept—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 dec.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, W. Burton, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déclaré à Simmsport ou Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine. A. Reynier et S. Derbes, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

14 janv

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYTOR.

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

12 mai

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charles.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

8mai

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et il sera de retour les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, touchant à tous les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.

Capt. F. L. Morse, Commis, R. Y. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

6juil

Examinez vos vieilles photographies et envoyez-les à

JOHN H. CLARKE,

101............rue du Canal............101

M. CLARKE se charge de faire de grandes copies, cadres, couleur à l'huile, aquarelle ou pastel. Indiquez la couleur des cheveux, des yeux et le teint. Les photographies sont d'une ressemblance frappante.

JOHN H. CLARKE, au No 101 de la rue du Canal.

28 mars—1an D

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7 ½		8 ½	
9		10	
10 ½		11 ½	
Midi			P. M.
2	P. M.	2 ½	
3		3 ½	
4		4 ½	
5		5 ½	
6		6 ½	
7		7 ½	
8		8 ½	
9		9 ½	
10		10 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m. Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

16dec

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3 15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10 05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

25 déc

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 28 décembre

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7.55 A. M.	Express.......7:40 P. M.
Malle.......5.55 P. M.	Malle.......10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.

(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 28—1874

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:55 A. M.	Express.......7:40 P. M.
Mail.......5:50 P. M.	Mail.......10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se ralliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, restreint pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points non clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

27mai—CHS A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies.......... $52,641
Primes de rivières.......... 1,118 5

Total des primes.......... $53,815 18
En moins—primes non expédiées.......... 35,876 79

Montant net des primes.......... $17,938 39

A déduire:
Pertes par les incendies—payées.......... $226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......... 12,164 96 — 12,391

Montant réservé pour pertes non réglées.......... $5,546 69

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450.......... $151,222 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.......... 17,500 00
Prêt garanti par des actions.......... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie.......... 27,550 00
Bons des Etats-Unis.......... 8,000 00
Effets à recevoir.......... 8,226 85
d'abates surdém, d'erta nt 8 pour cent d'intérêt.......... 19,350 0
intérêt.......... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement.......... 27,430 86
Effets à recevoir pour primes.......... 800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.......... 12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.......... 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement.......... 69,451 50

$355,942

PASSIF.
Capital, 4,182 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action.......... $313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.......... 17,938 2
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.......... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées.......... 5,546 69
Salaires non payés.......... 769 11

$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 rer A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès.......... $64,256
Montant reçu, intérêt et dividendes.......... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes.......... 31,130 65

$97,554 34

Montant payé sur 26 décès.......... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires.......... 10,679 28 — $56,129 2

$21,425 00

PASSIF.
Polices ass "A".......... $5,802 25
Polices ass "B".......... 4,276 17 — $10,078 4

ACTIF.
En caisse.......... $2,255 56
Décès payés "non réclamé".......... 4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.......... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne.......... 5,216 35
Banque d'Amérique.......... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle.......... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement.......... 8,805 68
Meubles de Bureau.......... 1,456 68
Effets et recevoir.......... 1,35

$41,509 49 — $41,509 49

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874:
Sur risques d'incendie.......... $485,120 58
Sur risques de mer.......... 88,982 65
Sur risques de rivières.......... 94,394 68 — $668,497 91

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 53
Primes remboursées.......... 33,222 73 — 199,824 26

$468,673 65
Plus intérêts.......... 35,365 14

$504,038 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances.......... $45,103 90
Pertes par le feu $161,144 53
Pertes sur mer.. 57,432 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur.. 51,427 45 — 270,004 71
Dépenses générales.......... 55,250 28
Taxes.......... 19,430 90
Commissions.......... 35,550 99
Réfraction (rebate).......... 51,494 30 — 476,835 08

Bénéfice net.......... $27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.......... $65,050 89
Primes en voie de recouvrement.......... 92,123 77
Garanties et billets hypothécaires.......... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes.......... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds.......... 139,816 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions.......... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission.......... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances.......... 7,290 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp.......... 70,562 77
Autres propriétés foncières.......... 70,522 84
Succursale, troisième district, primé en recouvrement.......... 1,675 70
Compte suspendu.......... 3,070 16

758,560 88

PASSIF.
Capital.......... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874.......... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés.......... 6,737 15
Réclamations contre la compagnie.......... 4,292 73

$677,631

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BENTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:
Sur risques de feu.......... $114,062 22
Sur risques de mer.......... 59,351 27
Sur risques de rivières.......... 29,596 8

Total des primes.......... $203,000 58
Moins primes rendues.......... 3,154 77

Primes acquises.......... $199,845 79
Déduit—Pertes par le feu.. $45,136 69
Pertes sur mer.. 42,116 79
Pertes sur rivières.. 15,476 58

$102,806 07
Réassurances.......... 21,918 79
Réfactions (rebate).......... 9,563 87
Taxes.......... 7,460 98
Loyer.......... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes.. 36,615 19

$180,894

Réservé pour primes non-terminées.......... $17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.......... 6
Comptant.......... 42,438 6
Comptes en voie de collection.......... 16,800 2
Billets recevables.......... 2
Prêts sur garanties.......... 60,050 00
Prêts sur hypothèques.......... 61,646 85
Stocks et Bons.......... 5,870 50
Installations de bureaux et meubles.......... 2,000 00
En mains des agents en Europe, etc. 5,136 43

$286,517

Moins intérêts non payés et dividendes.. 3,196

$284,320 80

Copie correcte, transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1875.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bernier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders'

INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie.......... $129,031 46
Primes de mer.......... 24,310 02
Primes de rivières.......... 65,667 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.......... 42,000 00

Total.......... $261,309 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.......... 50,125 61

$211,083 63

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie.......... $64,617 29
Sur les risques de mer.......... 17,895 31
Sur les risques de rivières.......... 18,331 71—100,844 33

$110,239 41

En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent.......... $6,562
Réassurances.......... 18,553 41
Dépenses, taxe, licence, intérêt.......... 2,446 30
Réservé pour pertes non réglées.......... 20,000 00 — 48,641 84

Bénéfice net.......... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......... $50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis.......... 204,047 36
Primes en voie de recouvrement.......... 431 9
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc. 2,855 49
Propriété foncière.......... 4,557 63
Billets d'actions (stock notes).......... 262,226 50

$533,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.......... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit.......... 5
Dividende sur primes remboursées.......... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. 26juillet—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ.......... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt.......... $324,678 47
Pertes, dépenses, taxes.......... $195,968 73
Bonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent.......... 59,626 56 — 255,595 30

Bénéfice net.......... $78,881 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ—
Actions, bons, prêts et effets à recevoir.......... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement.......... 129,775 71

$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes, VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet ses polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISOOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS.
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS.	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLÉANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie.......... $90,384 55
Primes sur les rivières.......... 13,066 58
Primes maritimes.......... 9,002 42

112,493 34
Moins, primes remboursées.......... 2,425 60

$110,067 73

Pertes payées dans l'année —
Pertes par l'incendie.......... $22,189 66
Pertes sur les rivières.......... 16,422 12
Pertes sur mer.......... 816 17

$39,427 94
Réassurances.......... 4,589 81
Loyer.......... 2,500 00
Taxes.......... 3,350 85
Réfaction (rebate).......... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.......... 6,497 30
Réservé pour risques non terminés.......... 27,171 00 — 93,804 35

16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.......... 5,782 67
Prêts garantis par hypothèque.......... 31,066 18
Effets à recevoir pour primes.......... 12,460 98
Actions, bons et autres obligations.......... 143,578 83
Propriété foncière.......... 5,447 74
Primes en voie de recouvrement.......... 13,100 69
En caisse.......... 27,083 54

$241,494 88

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce 11me jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu.......... $60,583 80
Mer.......... 13,839 20
Rivières.......... 59,181 22—$133,604 12

Plus—risques non expirées le 31 mars 1875.......... 15,745 00

$149,349 12

Moins—primes non expirées le 31 mars 1875.......... 17,200 00

Montant net des primes.......... $132,149
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières.......... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate).......... 2,334 23
Réassurances.......... 8,699 08
Primes remboursées.......... 1,325 10
Taxes.......... 14,211 50
Canal.......... 3,170 42
Loyers.......... 6,588 38
Dépenses.......... 15,408 46

$117,936 38

Moins Intérêts profits et pertes.......... 20,192 18 — $97,70

Bénéfice net.......... $34,4

ACTIF.
Effets à recevoir.......... $226,984 43
Mobilier.......... 4,933 93
Actions du Harbor boat.......... 850 00
Bons de la Ville.......... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat.......... 3,600 00
Comptes pour recouvrements net.......... 14,673 51
En caisse.......... 95,100 00

$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......... $187,185 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... 54,647 89
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc..........

134,861 84

$53,114 1

Total de l'Actif.......... $764,319 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Etoke,	S. L. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiane, jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnot	Ch. Lecomme
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 février 1875.

ASSURANCES.

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu.......... $129,805 17
Primes sur les risques de mer.......... 60,238 12
Primes sur les risques de rivières.......... 32,508 24

Total.......... $222,661

En moins:
Primes sur risques non expirés.......... $123,724 24
Primes remboursées.......... 2,377 32 $126,101 56

Primes nettes acquises.......... $96,549

A ajouter:
Intérêts.......... 16,248 27
Profits et pertes.......... 4,031 44
Primes sur l'or.......... 816 18 — 21,095 9

$117,645 96

Pertes payées sur les risques de feu $45,170 18
Pertes payées sur les risques de mer 36,964 73
Pertes payées sur les risques de rivières.......... 13,429 38
Pertes en litige.......... 5,812 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues.......... 12,129 55 — 11,506 59
Réassurances.......... 11,889 66
Réfaction (rebate).......... 33,986 47
Commissions d'agences.......... 21,904 63
Dépenses d'agences.......... 5,010 22
Licence.......... 1,000 00
Dépenses de bureau.......... 26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.......... 9,223 39
Frais de Cours et d'avocats.......... 123 21 326,166

Bénéfice net.......... $91,479 29

ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk. $75,987 24
" Louisiana Natl. Bk. 5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe.......... 23,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $27,9 3 42, évalué.......... 23,000 00
Effets à recevoir pour primes.......... 12,081 07
Prêts sur hypothèques.......... 147,542 28
Prêts sur nantissements.......... 20,733 19
Effets à recevoir.......... 14,612 29
Bons.......... 32,413 88
Actions.......... 33,556 78
Primes en voie de recouvrement.......... 49,459 82
Propriété foncière.......... 5,135 64
Propriété mobilière.......... 25,000 00
Dû par divers.......... 6,697 77 494,428

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $20).......... 257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés.......... 3,012 50
Primes sur risques non terminées.......... 122,724 24
Pertes non réglées.......... 17,241 55
Dû à divers.......... 2,1 2 402,959 50

Surplus.......... $91,479 25

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de janvier 1875.

G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le capital de $20 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur de la Refaction (rebate) de 15 o/o, on dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,028 05 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIESCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISANT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873 y compris les Risques non-terminés de 1872.......... $153,072
Primes sur les Risques de feu.......... $122,490 15
Primes sur les Risques de rivières.......... 22,811 48
Primes sur les Risques de mer.......... 28,721 19

Moins les primes rendues.......... 3,727 48
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873.......... 30,637 00 — 34,414

Primes nettes pour l'année 1873.......... $148,608 14
Déficit pour l'année 1872.......... 38,246 52

$186,854 66

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu.. $60,957 98
Sur les Risques des rivières.......... 17,798 46
Sur les Risques de mer.......... 38,725 43

127,431 84
6,923 63

Réassurances..........
Taxes.......... 1,000 00
Réfaction au lieu de scrip.......... 19,964 91
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer.......... 26,797 80
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés.......... 4,209

$54,965 25

Moins escompte et intérêts.......... 35,612 43 — 29,372

$156,854
Pertes non réglées.......... 20,00

$156,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse.......... $29,403 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages.......... $3,521 56
Effets à recevoir sur Primes.......... 9,343 31

$52,573 35

Effets à recevoir en voie de recouvrement.......... 31,063 91
Propriété foncière.......... 60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans.......... 235,546 00
Actions de Banques.......... 44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock.......... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company.......... 986 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés.......... 3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association.......... 5,00
Actions de Compagnie d'assurance.......... 3,86
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association.......... 3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions.......... 255,156 60

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:
Prêts et escomptes.......... $656,394 26
Bonds des Etats-Unis.......... 405,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or.......... 73,755 40
Diverses actions.......... 17,772 50
Dû par Banques et Banquiers.......... 3,269 27
Propriétés foncières, meubles et installations.......... 36, 5 66
Dépenses courantes.......... 5 77
Billets du Trésor (Legal Tenders).......... $222,000 00
Billets de Banques Nationales.......... 11,539 56
Or.......... 14,806 36
Chèques sur banques locales payables en currency.......... 190,202 00 — 438,568 84

$1,687,833 87

PASSIF:
Capital payé.......... $500,000 00
Surplus.......... 11,263 10
Circulation.......... 419,000
Dépôts.......... 872,386 14
Chèques du caissier.......... 33,367 77
Escomptes, Intérêt et Change.......... 426 32
Dû à Banques et Banquiers.......... 333 87
Dividendes non-réclamés.......... 97 98

$1,687,833

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, le Directeur soussigné... bres...

Nouvelle...

Depuis sa fondation... régulières, qu... répartis... nier suivante.

Membres actifs.......... 193
Membres honoraires.......... 45
Membres honoraires Bienfaiteurs.......... 4
Décédés.......... 15
En voyage, ou absents du pays.......... 15
Rayés des Rôles.......... 16
Démissionnaires.......... 12
Expulsé

Total égal.......... membres

RECETTES:
Collection de quotités.......... $1737 50
Admissions durant l'année 1874.......... 606 00
Amendes et divers.......... 21 35
Argent placé.......... 422 10
En caisse le 8 janvier 1874.......... 913 22 — $3697 17

DEPENSES
Payé aux Docteurs.......... 458 65
" aux Pharmaciens.......... 4.. 45
Frais de funérailles.......... 516 00
Actions de la tombe, remboursées.......... 370 00
Secours en argent.......... 65 00
Payé au secrétaire.......... 100 00
Impressions et annonces.......... 67 00
Payé pour matériel et emblème.......... 149 45
Frais divers.......... 38 25
Médaille en Or, au trésorier.......... 41 00
Payé au collecteur, commission.......... 265 25 — 2504 05

En caisse le 7 janvier 1875.......... 1193 12
En plus, à ajouter.
Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré).......... 600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2.......... 4141 00

Total.......... 5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues.......... 330 00

Actif net.......... $5604 12
(Pour mémoire et Recouvrement $564.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Basile Dabat.
Secrétaire, Louis Gregoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Néguéloua.
Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.
Martin Dechastraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pilliet, pour la section des abattoirs.
Julien Vonin do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " Georg. Lentz.
3me " Bertrand Pomes

Collecteur—Silvain Eraud.
Docteurs—pour la ville, A. Gandet, coin Seine et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Le z, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magazine et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Grevé, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sautter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. R. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 186.
10. F. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:
D. POCHELU, Président.
P. ROUÈDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DECHASTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
Louis GREGOIRE, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à la charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874..........
Sur les risques d'incendie..........
Sur les risques maritimes..........
Sur les risques de rivières..........

Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie..........
Sur les risques maritimes..........
Sur les risques de rivières..........

Moins cent.......... aux as..........
Taxes..........
Réassurances..........
Loyer..........
Primes retournées..........
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins..........

Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874..........

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville..........
Prêts sur gages..........
Effets pour primes à court échéance..........
Actions de banque et autres actions..........
Biens fonciers..........
Primes en voie de perception.......... 16,410
En banque.......... 54,622

Total de l'actif.......... $275,562

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 ... 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 2 Février 1874.

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes.......... $642,221
Tiré au delà des dépôts.......... 1,341 40
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 400,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve.......... $2,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat.......... 3,819
Local de la banque.......... 7,902 8
Autres Propriétés foncières.......... 2,781
Mobilier et installations..........
Dépenses courantes.......... 4,572
Taxes payées..........
Primes..........
Echanges pour le Clearing House..........
Billets d'autres banques Nationales.......... 11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels.......... 1,672 91
Espèces.......... 15,180 77
Billets Legal Tender.......... 254,000 00

$1,594,782 11

PASSIFS.
Capital payé.......... $500,000 0
Surplus..........
Escompte..........
Change.......... 5,545 97
Intérêt.......... 1,217 97
Circulation Nationale non rachetée.......... 419,000 00
Dividendes non-payés..........
Dépôts Individuels.......... 657,913
Chèques Certifiés.......... 7,615 07
Dû à des Banques Nationales.......... 1,793
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat..........

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 23 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. FOURSINE,
E. P. ...
A. ...

BILAN

—DE LA—

BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes.......... $763,976 17
Tiré au delà.......... 4,312 16
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 200,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........
Autres actions et Bons.......... 27,058 50
Dû par des agents de réserve et de rachat.......... 60,627
Dû par d'autres banques nationales.......... 7,146 38
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat.......... 1,261 4
Propriété foncière, mobilier et installations.......... 5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées.......... 11,165 25
Primes payées.......... 40,000 00
Échanges pour le Clearing House.......... 104,313 56
Billets d'autres banques nationales.......... 8,975 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......... 641 69
Espèces.......... 27,673 49
Billets Legal Tender.......... 210,110 00

Total.......... $1,691,460 84

PASSIF:
Capital payé.......... $300,000 00
Surplus.......... 37,000 00
Autres profits non partagés.......... 27,026 52
Billets de banques non rachetées.......... 259,996 0
Dividends non payés.......... 240 00
Dépôts individuels.......... 488,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande.......... 600 00
Chèques certifiés.......... 11,912 94
Chèques de caissiers non payés.......... 24,337 50—1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales.......... 12,535 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat.......... 5,690 82

Total.......... $1,691,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins, T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, H. R. GOGREVE